

DACP

REF : DACP2014046

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la Ville d'Aubervilliers. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le marché relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la Ville, a été notifié le 21 octobre 2013 à la société DYNAMO PLUS.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 avril 2014, la société DYNAMO PLUS a cédé son fonds de commerce de création graphique, d'exécution et d'édition, d'activité de communication et de publicité à la société FACTEUR DE SENS.

Ainsi, la société FACTEUR DE SENS reprend l'ensemble des engagements de la société DYNAMO PLUS à l'égard de ses cocontractants et à l'égard des tiers car cette cession entraîne le transfert du marché relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la Ville d'Aubervilliers.

En conséquence de ces éléments, il y a lieu de transférer par avenant (sans incidence financière) le marché notifié à la société DYNAMO PLUS vers la société FACTEUR DE SENS pour une durée allant de la notification de cet avenant jusqu'au 21 octobre 2014, date d'échéance du marché.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'avenant de transfert entre la société DYNAMO PLUS, la société FACTEUR DE SENS ainsi que la ville et autoriser le Maire à le signer.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Saïah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014046

Signataire : MC/ED

OBJET :Avenant de transfert n°1 relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la Ville d'Aubervilliers. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Codes des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu le marché relatif marché relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la Ville d'Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant que la cession de fonds de commerce entre la société DYNAMO PLUS et la société FACTEUR DE SENS a pris effet le 16 avril 2014,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 de transfert relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la Ville d'Aubervilliers comprenant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur la création graphique, l'exécution et l'édition, l'activité de communication et la publicité ainsi que la clientèle.

Cet avenant est valable de sa notification jusqu'au 21 octobre 2014, date d'échéance du marché.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant susvisé avec la société DYNAMO PLUS et la société FACTEUR DE SENS.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

